

## **Termes de références**

### **Accompagnement Psycho-social en faveur des jeunes du projet PAIR**

#### **1- Analyse du contexte**

La situation de l'insécurité et de la violence communautaire en Haïti constitue un problème prioritaire qui affecte considérablement les jeunes, plus particulièrement ceux des quartiers dénommés « quartiers précaires ». L'une des principales causes de ce problème est l'absence des programmes psychologiques et projets visant à la création des infrastructures socio-économiques et culturelles durables au profit des jeunes facilitant leur réinsertion, ce qui justifie, en grande partie, la violation des droits fondamentaux de ces jeunes. En conséquence, les jeunes sont laissés à eux, vivent dans une situation d'extrême vulnérabilité et de précarité socio-économique, ils n'ont pas d'accès à la formation professionnelle, pas d'opportunité à l'emploi, pas de loisirs et pas non plus d'environnement qui les motive et encourage à entreprendre des initiatives économiques personnelles et collectives.

Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, en particulier dans les zones d'actions du Projet d'Appui à l'Intégration des Jeunes et à la Réduction de la Violence Communautaire (PAIR), les jeunes sont aussi les premières victimes exposées au quotidien à payer le prix des actes d'insécurité et de la violence de toutes sortes. Entre autres, ils sont des cibles faisant l'objet de « recrutement » dans la mauvaise pratique d'extension des actes de violence et d'insécurité.

Face à cet état de désespoir, d'exposition et désarroi des jeunes, il revient donc, à tous les secteurs que ce soit public ou privé, d'essayer de trouver des alternatives, visant à contribuer à une remédiation de cette situation en Haïti et particulièrement au niveau des quartiers précaires de Port-au-Prince. C'est dans l'optique de pallier à ce problème, que le GRET HAITI, avec le financement de l'Union européenne, depuis mars 2023, mette en œuvre ce programme intitulé « Projet d'Appui à l'Intégration des jeunes et à la réduction de la violence communautaire (PAIR) », qui s'étend sur une période de 36 mois. L'objectif fixé consiste à accompagner les jeunes femmes et hommes des quartiers précaires de la région Métropolitaine à être des acteur-trice-s de la vie socio-économique, politique et culturelle, tout en renforçant leur interaction avec les parties-prenantes de leur territoire autour de la construction de la paix et de la cohésion sociale.

En ce sens, Le projet a pour cible les différentes catégories de jeunes de la zone métropolitaine, tout en mettant l'emphasis principalement sur des aspects émotionnels de leur vie. En considérant la situation difficile du pays, qui est particulièrement marquée par la violence et des conditions de vie non adaptées, sans une prise en charge, ces blessures très souvent se traduisent par l'agressivité, la méfiance envers les autres, ou l'incapacité à se projeter dans des dynamiques collectives pacifiques. Dans le cadre de ce projet, l'appui psychosocial est crucial car un individu émotionnellement soutenu est plus apte à participer à des actions communautaires, à dialoguer, à désamorcer les conflits et à construire/maintenir la paix.

Pour y arriver, l'équipe du projet PAIR souhaite vivement engager un prestataire spécialisé dans le domaine de la prise en charge psychosocial en vue de mettre en œuvre une méthodologie de dialogue, d'appui psychologique, social et économique, au profit des groupes de jeunes démunis provenant des quartiers d'intervention du projet. Cet appui doit atteindre les objectifs suivants :

1. Proposer une méthodologie permettant de créer des espaces d'accompagnement collectif des jeunes en relation avec leurs sujets de préoccupations notamment dans le contexte ;
2. Identifier les besoins spécifiques de certains jeunes en terme d'appui psychologique ;
3. Fournir une assistance psychologique en faveur des jeunes qui le nécessite
4. Evaluer les différents besoins de ces jeunes pour une intervention adaptée en fonction des besoins identifiés ;

A l'issue d'une première discussion avec l'institution retenue, le Gret et l'institution retenue devront définir les modalités de travail dans le cadre de cet accompagnement.

## **2- Résultats attendus**

1. 300 Jeunes ont reçu un accompagnement psychosocial collectif, dont certains ont également bénéficié d'un accompagnement individuel en fonction de leurs besoins.
2. Les besoins des jeunes ont été satisfaits à l'aide de l'évaluation effectuée à cet effet ;
3. Des groupes de dialogue entre jeunes existent et peuvent se maintenir après l'intervention du prestataire ;

À l'issue de ce travail d'appui psycho de 300 jeunes et plus, âgés de 14 à 35 ans seront des valeurs ajoutées et réorientés vers des activités économiques, en vue de renforcer leurs capacités de résilience socio-économique.

## **3- La mission et livrables attendus du prestataire**

La mission du prestataire consiste à fournir un service complet en faveur des jeunes : Ce service consiste à :

- 1) Procéder à un diagnostic efficace pour mieux évaluer les besoins des jeunes ;
- 2) Proposer une méthodologie de travail pour fournir un accompagnement psychosocial collectifs aux jeunes sensibles identifiés à travers les rues de la zone d'intervention du projet. Une série de présentations ou de séances de travail visant à faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances à l'intention des participant.es, et à les outiller sur des méthodes nécessaires liées à la participation et à la résilience communautaires, en vue d'aider les jeunes à mieux se rebondir, surtout dans le contexte actuel d'Haïti où l'insécurité continue à battre son plein ;
- 3) Proposer une méthodologie d'animation des groupes de paroles entre jeunes et de pérennisation de ces espaces ;
- 4) Elaborer un document qui comprend les séances réalisées et les entretiens menés, afin de produire des histoires à succès à partir des témoignages des participant.es, selon leur consentement.

Le prestataire a pour principale mission d'accompagner les participant.es afin de les aider à se procurer d'un sentiment de bien-être psychologique ; les aider à surmonter des difficultés d'ordre sociales, émotionnelles et affectives ; et favoriser un climat de confiance, de sécurité et de protection. Le prestataire devra élaborer un programme d'appui détaillé, en tenant compte des besoins spécifiques des participant.es et de définir des objectifs clairs, précis et réalistes dans le cadre de la prestation de service. Le programme devra couvrir les principes de base d'un appui psychosocial, les étapes d'évolution d'une personne en situation difficile qui passe d'un point A à un point B.

- Évaluation des besoins : Identifier les problématiques spécifiques du groupe et adapter l'accompagnement en conséquence.
- Encadrement et soutien : Mettre en place des sessions de soutien psychologique à travers des groupes de parole, des ateliers ou des consultations individuelles.
- Techniques thérapeutiques : Utiliser des méthodes adaptées (écoute active, thérapies brèves et thérapies cognitivo-comportementales, relaxation, etc.)
- Suivi et évaluation : Observer l'évolution du groupe, mesurer l'impact du soutien et ajuster la méthodologie si nécessaire.
- Rapports d'évaluation : Analyse des besoins et du contexte du groupe.

Livrables demandés :

- Plan d'intervention : Stratégie détaillée des actions mises en place.
- Compte rendu des sessions : Synthèse des rencontres et des progrès réalisés.
- Recommandations finales : Conseils pour une prise en charge continue ou des ajustements nécessaires.

Plus précisément, la mission du prestataire comprendra les éléments suivants :

- Le prestataire devra animer des séances d'accompagnement interactives et participatives, en utilisant des méthodes adaptées permettant l'identification des problèmes que confrontent les jeunes d'une part et leurs besoins d'autre part. Aussi, un atelier de travail avec des cas pratiques (en pourcentage élevé très souhaité et encouragé) pour garantir l'engagement des participant.es. En ce sens, les sessions pourront inclure des présentations, des études de cas, des exercices pratiques, des discussions en groupe, etc.
- Le prestataire devra fournir aux participant.es des matériels/ supports/adaptés aux besoins de l'appui psycho, tels que, des supports, des guides pratiques, etc., pour faciliter l'apprentissage et la mise en pratique de l'appui.
- Un programme d'appui détaillé comprenant un calendrier, une fiche d'évaluation de problème.
- Un aperçu de séances d'appui déjà réalisées par le prestataire et qui pourraient combler les attentes des jeunes envisagés (Outils de diagnostic de départ supports d'appui, présentations PPT, exercices pratiques, outils d'évaluation, etc.).

***A la fin de la prestation :***

- Un rapport final exhaustif qui résume l'ensemble des activités réalisées lors de la prestation ;
- Le compte-rendu du premier diagnostic réalisé auprès des jeunes, y compris les activités réalisées, les résultats obtenus, les réactions et les retours des participants ainsi que les évolutions ;
- Un rapport d'évaluation des participants, montrant leur niveau de progression par rapport à la prestation, le renforcement de leurs capacités pour mieux affronter des contextes difficiles ;
- Les recommandations pour l'amélioration future.

**4- Durée de la prestation**

La prestation inclura un maximum de 120 jours de travail sur une période maximum de 6 mois, incluant la date de soumission du rapport final. Les entretiens individuels et collectifs se réaliseront en créole.

## 5- Constitution du dossier du prestataire

**Une offre technique** qui présente de manière transparente la façon dont le prestataire prévoit de répondre aux besoins et aux exigences de la mission.

## 1. Présentation du prestataire :

- Nom de l'organisation ou de la société.
  - Expérience pertinente dans l'appui psycho social.

## 2. Compréhension du mandat :

- Une déclaration indiquant la compréhension des objectifs du projet d'appui psycho et des besoins spécifiques des participant.es.

### 3. Méthodologie :

Une présentation de la méthodologie envisagée dans le cadre de ce travail : fiche d'appui psycho ; une fiche d'approfondissement des besoins ; une description détaillée de la méthode envisagée ; objectifs ; description des sous thèmes ; durée des séances ; méthodes d'évaluation envisagées.

#### 4. Calendrier et planification :

- Calendrier proposé, y compris la durée de la prestation et la fréquence des sessions.
  - Dates de début et de fin prévues.

*NB : Ce calendrier reste une proposition, toutefois le prestataire peut proposer son propre calendrier.*

## 5. Équipe d'animateurs ou de Psychologues :

- Profils des animateurs/trices ou Psychologues, y compris leurs expériences pertinentes et leurs qualifications ;
- Nombre de animateurs-trices prévu-e-s.

**L'offre financière** doit présenter les coûts associés à la prestation, toutes taxes comprises.

Le prestataire propose un budget qui présente une ventilation détaillée des coûts, en spécifiant les éléments suivants :

- Honoraires des animateurs ou Psychologues ;
- Le coût des supports de cours, des documents de formation, des outils pédagogiques, etc. ;
- Tout autre coût associé à la prestation.
- Documents légaux de la structure

*NB : Cette note est conçue pour échanger sur la possibilité d'un gré à gré, cependant, tout montant proposé dépassant les procédures de gré à gré entraînera les procédures concurrentielles avec un lancement d'appel d'offre. A préciser davantage.*

<b>Budget pour la prestation</b>					
<b>Rubriques</b>	<b>Nombre d'unité</b>	<b>Unité</b>	<b>Durée (jour)</b>	<b>Coût unitaire en US</b>	<b>Coût total en US</b>
<b>I-Honoraires des psychologues</b>					
1.1-					
<b>II-Logistique</b>					
2.1-					
<b>III- Autres cout</b>					
3.2-					
<b>Grand Total</b>					

**Les dossiers doivent être soumis avant le 30 septembre 2025 :**

- Soit en version électronique aux adresses électronique suivantes : [yolande.haiti@gret.org](mailto:yolande.haiti@gret.org) , [stsauveur.haiti@gret.org](mailto:stsauveur.haiti@gret.org), [mauduit@gret.org](mailto:mauduit@gret.org), [cauvin@gret.org](mailto:cauvin@gret.org).
- Soit dans une enveloppe jaune avec pour objet : « **Intérêt pour fournir un accompagnement psychosocial** » à l'adresse suivante : 8, rue Ulysse, Delmas 83.